Colonisation pratique

Ce ne sont pas les seuls avantages qu'offrira le globe Reclus. Un des collaborateurs de M. Reclus, le lieutenant de vaisseau Monnet, le hardi voyageur qui a redescendu le Niger presque de ses sources à son embouchure, veut utiliser l'œuvre à la colonisation pratique.

Dans le musée géographique, nous dit-il, on trouvera des tableaux, faciles à consulter, fournissant tous les renseignements économiques, commerciaux, si nécessaires à quiconque veut étendre l'industrie et le commerce au-delà des mers renseignements si difficiles à se procurer actuellement.

Pour l'Algérie, par exemple, nous aurons tous les atlas, tous les ouvrages, tous les documents relatifs au commerce, à l'élevage.

Les ouvriers qui ne peuvent trouver de travail et qui veulent s'expatrier, et le font aujourd'hui dans de si mauvaises conditions, obtiendront au musée géographique tous les renseignements nécessaires. Ils sauront notamment qu'au Soudan on manque de bras et que 1.000 ouvriers pourraient y trouver facilement de l'ouvrage ; que les journées sont de 10, 12 et 15 francs. Les maçons apprendront qu'ils ne doivent pas y aller sans s'exposer à être tués par les fièvres, puisqu'ils devraient travailler au soleil, en plein air. Mais les forgerons trouvent, ainsi que tous les ouvriers qui peuvent travailler à l'abri, que le Soudan est à même de les tirer de la misère.

Enfin, le musée subventionnera les expéditions de voyageurs. Moi-même, après l'Exposition, je veux traverser le Sahara en ballon, pour le compte du Globe.

Nous tiendrons constamment à jour la carte du monde ; nous enregistrerons, les premiers, les découvertes des voyageurs, et ce sera une gloire pour la France, pour Paris, d'avoir devancé les autres nations dans la vulgarisation de cette science positive qu'est la géographie.

Où placer le musée ?

Dans quel endroit peut-on installer ce musée ? C'était une grave question à résoudre.

M. Elisée Reclus a demandé au conseil municipal l'emplacement du bassin situé derrière le Trocadéro. Le musée géographique serait ainsi à proximité des musées Galliera et Guimet et du musée ethnographique du docteur Hamy.

L'emplacement est heureusement choisi. Le musée complétera la décoration de cette grande place, si nue. La concession durerait dix ans.

Le monument appartiendra ensuite à la Ville, qui se trouvera ainsi, sans avoir déboursé un centime, propriétaire d'un musée géographique unique au monde.

Les enfants des écoles, les ouvriers seront reçus gratuitement, à certaines heures, dans le musée.

Le dossier a été transmis par le préfet de la Seine à la troisième commission, qui a chargé M. Thuillier de présenter au conseil un rapport.

Tous les conseillers qui ont quelque souci de la science, tous ceux qui ne rêvent pas seulement de concessions acrobatiques se montrent favorables à la demande d'Elisée Reclus.

LE PROCÈS DU PANAMA

Paris, 27 décembre.

Les débats, interrompus pendant les fêtes de Noël, ont recommencé aujourd'hui, devant une salle très garnie.

SIXIÈME AUDIENCE

Dès le début de l'audience, à midi un quart, M. l'avocat général Van Cassel a la parole pour prononcer son réquisitoire.

LE RÉQUISITOIRE

L'avocat général appelle l'attention des jurés sur l'importance de leur mission.

« Vous allez, dit-il, juger au nom du pays, dans votre pleine indépendance, les mandataires qu'il a élus. Jamais il n'a été plus nécessaire de fermer vos consciences aux bruits du dehors. Surtout n'oubliez pas que la politique doit être bannie de ce prétoire. Vous vous élèverez au-dessus des passions en songeant au pays qui souffre depuis si longtemps du cauchemar du Panama. »

M. l'avocat général poursuit ainsi :

« Nous examinerons les responsabilités de chacun, la culpabilité des uns, la faiblesse des autres, l'innocence de certains, si tant est qu'elle soit prouvée. (Mouvements divers) »

Puis il examine l'article 177 opposé à chacun des accusés. Cet article porte : « Dégradation publique, cinq ans de prison, amende double des sommes indûment reçues. »

Pour qu'il soit applicable il suffit que le fonctionnaire ait accompli un acte même hors de sa fonction. L'article, clair de tout temps, a été étendu, précisé à la suite du trafic de décorations de M. Wilson, et application en a été faite déjà à M. Baïhaut et à M. Magnier.

M. l'avocat général Van Cassel, à l'aide de nombreux arrêts dont il donne lecture, s'attache ensuite à établir indiscutablement que les sénateurs, députés ou conseillers municipaux sont bien des fonctionnaires publics, passibles des peines citées par l'article 177 du Code pénal.

Il fait l'historique de l'affaire du Panama et établit que M. le baron de Reinach, devenu le financier de la Compagnie, a touché d'elle, pour frais d'émissions et de publicité, plus de six millions de francs.

En confiant un rôle à Arton, M. de Reinach savait ce qu'il faisait, il avait bien choisi son homme.

Muni d'une carte de journaliste parlementaire, celui-ci s'installa à la Chambre.

M. Crespin, journaliste parlementaire, qui connaissait M. Marius Fontanes, se rencontre un jour à la Compagnie avec Arton. On le lui présente en lui disant : « Vous aurez l'occasion de le voir fréquemment à la Chambre. »

Et, de fait, M. Crespin a déclaré qu'Arton connaissait bientôt tout le monde, dépassé journaliste, aussi bien que lui. Il en était de même pour le Sénat, dit le ministère public, où l'ami d'Arton, Isaac Blanc, recherchait des votes compliquants.

M. l'avocat général Van Cassel, qui passe très rapidement en revue les préliminaires, en arrive à l'intervention de M. Andrieux et à sa déposition à l'audience.

« M. Andrieux, dit-il, a un dépit de n'avoir pas dirigé cette affaire, et voilà ce qui lui fait conclure de la déclaration qu'il est venu faire devant vous.

« C'est en s'appuyant sur la dicte Stéphanet, du nom de celui qui l'avait écrite, que M. Andrieux avait conclu. Cette dicte, il faut bien le reconnaître, a cependant un côté sérieux, nous en avons la preuve juridique dans un jugement. Ce jugement a effectivement relaxé de restituer à la succession Reinach les 550.000 fr que Reinach avait tirés de la caisse du Panama pour les verser à M. Barbe.

« Ses considérants énonçaient ce motif que l'objet de versement était « inavouable » (*sic*).

« A cette heure, la question se pose de savoir si Arton a réellement payé des concours parlementaires. Le procès prouve surabondamment qu'il en a été ainsi et l'accusation va le prouver de façon certaine. »

Dès lors, l'avocat général suit Arton pas à pas depuis l'heure où il s'est enfui.

« La fuite, dit-il, lui a été facilitée par celui des administrateurs qui allait porter plainte contre lui au nom de la Société qui l'avait eu à son service. On payait ainsi les bons rapports anciens qu'on eut ensemble ».

Au cours de son réquisitoire, M. Van Cassel juge avec la dernière sévérité l'incident du sieur Ferdinand Martin, dont on n'a point oublié la déposition de l'autre jour.

A l'endroit d'Arton, M. Van Cassel précise l'accusation au moyen des trois carnets saisis : celui de Paris, la liste Deschamps et le carnet de Londres.

Il revient longuement sur ces listes, puis examine les sommes portées sur le carnet d'Arton. Il envisage l'intervention d'Arton dans le Panama et son action dans les affaires panamistes. Il a été, dit-il, séduit par l'or du baron de Reinach.

L'audience est suspendue à 2 h. 15

⁂

L'audience est reprise à deux heures quarante-cinq. L'avocat général reprend son réquisitoire et s'exprime ainsi :

« Il y a parmi les accusés un premier groupe, celui qu'Arton a appelé *les amis*. Ce sont MM. Naquet, Henry Maret, Saint Martin et Richard.

» M. Richard a mis fin à l'action publique par un suicide.

« M. Naquet, que la cour jugera seule, puisqu'il est contumax, n'est pas venu, parce que la saison ne lui a point semblé favorable pour se mettre en route. (Hilarité). Le parquet n'a pas cru devoir attendre qu'il plaît à M. Naquet de venir.

« Il est essentiel, malgré tout, de parler de M. Naquet. Arton étant accusé de l'avoir corrompu et le jury devant statuer sur le cas d'Arton.

» A l'époque du Panama, M. Naquet songeait à devenir ministre. En 1887, on s'efforce déjà, par l'entremise de M. Barbe, qui était ministre, de faire entrer M. Naquet dans la commission de Panama. De nombreuses lettres le prouvent.

L'avocat général lit à ce sujet une volumineuse correspondance. Il rappelle ensuite la lettre de Naquet recommandant à la Compagnie de Panama d'utiliser Saint Martin.

M. l'avocat général discute les comptes du comité boulangiste et, rapprochant la date des versements, en conclut que Naquet n'a rien versé à la caisse, mais gardé pour lui et déposé chez Rothschild les 50.000 fr. du bon Mercier.

De M. Naquet, l'avocat général passe à M. Saint Martin. Il rappelle à l'endroit de M. Saint Martin l'incident Clovis Hugues, incident si nettement exposé par M. Clovis Hugues lui même à l'audience.

En passant, l'avocat général insiste sur ce fait que des journaux aux noms les plus exotiques avaient été tout simplement créés pour surgir au Panama. [illegible] Saint-Martin. Soit pendant l'instruction, soit à l'audience, Saint-Martin s'est toujours dérobé quand il s'est agi d'expliquer la provenance de cet argent. Finalement il a lancé cette prétention inadmissible qu'il tenait de la caisse boulangiste, à titre de dédit, les sommes qu'il avait, au contraire, reçues du Panama. »

⁂

Après une nouvelle suspension d'audience, le ministère public demande la condamnation de M. Planteau en présence des rétractations des témoins.

Puis, il abandonne l'accusation contre MM. Gaillard, Rigaud, Laisant et Boyer.

Le public se retire, surpris par ce coup de théâtre auquel personne ne s'attendait.

L'audience est levée et renvoyée à demain.

L'EUROPE ET LA CHINE

GRAVES NOUVELLES

Changaï, 27 décembre.

D'après une nouvelle parvenue ici, dix-sept navires de guerre anglais sont en vue de Chemulpo (Corée). Le contre-amiral Buller, qui commande l'escadre, donnera appui à M. Jordan, le consul général d'Angleterre, qui a protesté — et cette protestation est considérée comme un ultimatum — contre l'attitude du roi de Corée, lequel aurait presque remis les rênes de son gouvernement à M. Schpeyer, le ministre de Russie.

La protestation s'étend également au renvoi de M. J. Mac Leavy Brown, commissaire des douanes, remplacé par un fonctionnaire russe.

La décision de M. Jordan et du contre-amiral Buller a produit à Séoul une consternation qui va grandissant, car on n'y ignore pas que le Japon a une flotte de trente navires qui attend le résultat des représentations britanniques.

Le gouvernement japonais, dans cette affaire, marche d'accord avec le gouvernement anglais. On parle de l'arrivée en Corée de troupes russes commandées par le colonel Tchetchgasoff. Le bruit court à Changhaï que les Japonais s'opposeront à l'action des troupes russes.

Tokio, 27 décembre.

Le gouvernement japonais a offert à la Chine de s'occuper de la réorganisation de l'armée chinoise et aurait consenti, en outre, à accorder un délai pour le paiement de l'indemnité de guerre.

Cette dernière proposition serait favorablement accueillie par plusieurs vice-rois et des personnages officiels à Pékin.

Londres, 27 décembre.

S'il faut en croire le correspondant du *Daily Mail* à Shanghaï, dont nous reproduisons sous réserves la grave information, la flotte anglaise aurait débarqué hier des troupes à Chemulpo (Corée).

Suivant une dépêche postérieure du même journal, ce débarquement aurait eu pour conséquence la réinstallation de M. Mac Leavy Brown.

Paris, 27 décembre.

Le ministère des affaires étrangères n'a pas confirmation de la nouvelle donnée par le *Daily Mail*, annonçant un ultimatum envoyé au roi de Corée et le débarquement des Anglais à Chemulpo.

La Catastrophe

DE PÉAGE-DE-ROUSSILLON

Paris, 27 décembre.

Elle est vraiment horrible cette catastrophe de chemin de fer, au milieu de la nuit déjà, à l'instant où tout le monde est en lieu. On est épouvanté par l'horreur de ce naufrage qui s'abat en rase campagne, dans la nuit noire, par le froid pénétrant, par le brouillard qui empêchent les secours et étouffe les cris appel et le bruit des gémissements.

Parmi les blessés se trouve M. Emile Chavin, le frère de cette jeune fille si énergique qui voulut s'affranchir de la routine judiciaire et se faire récemment inscrire au barreau. Le mécanicien a relaté cette lutte et ses péripéties. M. Chauvin, qui a eu la jambe droite brisée dans la catastrophe, est un avocat de talent et de beaucoup de caractère.

Après de brillantes études à la Faculté de droit de Paris, et avant de passer ses examens d'agrégation, il avait été chargé d'un cours complémentaire à cette même Faculté où il avait été l'élève. D'une nature franche et généreuse, il se sentit attiré par les doctrines socialistes et fit en Seine et Oise des conférences dans lesquelles il apprécia, sans violences, mais avec sévérité, l'attitude des ministres livrée à la République à la réaction.

Le ministre de l'instruction publique réputé M. Chauvin. Ce dernier ne perd point courage et veut conquérir son poste par son mérite. Il poursuit ses études d'agrégation, et après un travail opiniâtre, il était reçu le premier aux concours d'agrégation du mois de juillet dernier. Le ministère était forcé de donner un poste au jeune agrégé : M. Chauvin fut désigné pour la chaire d'économie politique de la Faculté de droit de Montpellier. Il avait rejoint son poste il y a un mois et demi ; et sa joie était grande de venir passer ses congés de Noël et du premier de l'An auprès de sa mère et de sa sœur. Il supporte sa blessure avec un grand courage et il s'estime heureux d'avoir échappé à la mort.

⁂

La catastrophe de Péage de Roussillon devrait attirer l'attention d'un Ministre des Travaux Publics, plus soucieux de la sécurité des voyageurs que de son hypothétique réélection. Il a cette occasion il devrait convenir que, pour éviter les accidents, il est nécessaire que les appareils de protection soient sérieusement contrôlés.

En la circonstance, le *bloc system* aurait dû empêcher le tamponnement de deux trains marchant dans le même sens sur la même voie. Il est donc manifeste que cet appareil n'a pas fonctionné, soit par suite d'un dérangement de mécanisme, soit par suite de l'inattention des employés astreints à une surveillance incessante pendant douze heures consécutives.

Alors ne pourrait-on prescrire aux Compagnies de chemins de fer de munir chaque locomotive de fusées rouges qui pourraient être lancées par un train en détresse ? Ce signal se voit de très loin, à moins de brouillard très intense. La marine en tire un excellent parti et, sur le P. L. M. cela aurait évité une de ces catastrophes par trop fréquentes.

P. du B.

⁂

L'ENQUÊTE

L'enquête sur l'accident est sur le point d'être terminée. Du moins, MM. Arnauldet Pelletan [illegible] de leur rapport : demain, peut-être, nous serons fixés sur les véritables causes du tamponnement. Selons les règlements établis, la Compagnie ne présentera ses conclusions qu'après que les rapports des ingénieurs de l'Etat auront été déposés.

Cependant un point reste acquis, dès maintenant sur les causes de la catastrophe, et, d'après les déclarations qui nous ont été faites, on peut considérer comme certain ; à savoir que le sémaphore de Clouas annonçait au train 20 que la voie était libre à Péage de Roussillon, alors que le train 10 n'avait pas encore franchi la station de Clouas. L'accident n'a pas d'autre origine que cette erreur.

Pourquoi le stationnaire de Clouas, prévenu par télégramme que le train 10 était en marche, n'a-t-il pas couvert la voie, laissant ainsi le train 20 s'engager sur la voie ?

Le stationnaire, actuellement arrêté, donne comme excuse qu'il avait cru voir passer le 1er rapide. Mais c'est là une excuse qui ne semble pas dégager sa responsabilité.

Quant au conducteur d'arrière, celui-ci, d'après les règlements, devait placer les pétards sur la voie pour couvrir son train, il semble que son devoir aurait été accompli dans les formes prescrites, parce que, selon toutes les probabilités, le train 20 a tamponné le train 10 qu'avec un ralentissement.

Voilà, à l'heure actuelle, tout ce qu'on peut dire d'exact sur cette question.

Conférence de M. Lockroy

Romans, 27 décembre.

M. Edouard Lockroy, qui avait accompagné M. Léon Bourgeois à Valence et à Avignon, a fait ce soir une conférence politique à Bourg-de-Péage devant un nombreux auditoire composé en grande partie d'ouvriers. La réunion était présidée par M. Maurice Faure, député de la Drôme, assisté de M. Louis Blanc.

M. Maurice Faure, en ouvrant la séance a dit que la tournée de conférences démocratiques entreprise dans les départements de la vallée du Rhône ne pouvait mieux se terminer qu'à Bourg-de-Péage, en face de Romans, où, en des temps périlleux, Gambetta donna à la démocratie son cri de ralliement.

Faisant ensuite l'éloge de MM. Léon Bourgeois et de Edouard Lockroy, M. Maurice Faure a convié les républicains à l'union et à l'action pour le triomphe de la République démocratique.

Les élections prochaines, a-t-il dit, feront cesser l'équivoque actuelle et la démocratie reprendra vigoureusement sa marche en avant ardente et résolue, comme la jeune république de nos nouvelles monnaies, qui jette aux rayons du soleil levant, la semence féconde de la liberté.

⁂

M. Edouard Lockroy a ensuite pris la parole. Il a rappelé tout d'abord les liens qui unissent au département de la Drôme ; sa famille est originaire de ce département, son grand-père, le conventionnel Julien y naquit et y mourut, et son tombeau fut violé et ses cendres jetées aux vents à l'époque des guerres religieuses qui désolèrent le pays.

Sous le gouvernement actuel, les vieilles haines religieuses se raniment et on les encourage. Les manifestations qui ont eu lieu récemment à Poitiers et à Versailles, en sont la preuve manifeste. Les murs de Paris n'ont-ils pas été couverts d'affiches invitant les catholiques à déclarer la guerre à ceux qui ne partagent pas leurs croyances.

Si le cléricalisme relève la tête si ouvertement, c'est grâce au gouvernement qui, depuis qu'il est au pouvoir accomplit son œuvre réactionnaire.

Le cabinet est soutenu par ceux qui réclament l'abrogation des lois scolaire et militaire.

Pour assurer son existence, il est obligé de combattre le vieux programme républicain dont les points essentiels sont, d'une part, l'impôt sur le revenu qui fut proposé à l'Assemblée nationale par le père de M. Casimir Perrier, d'autre part, la révision qui fut réclamée par Gambetta et jurée Ferry.

Le cabinet peut-il faire autrement que d'abandonner le programme du vieux parti républicain ?

Non, la majorité composée d'éléments divers l'y oblige. Cette majorité neutralise toutes les bonnes volontés parlementaires et elle aboutit à l'impuissance.

M. Edouard Lockroy analyse ensuite l'action du cabinet. Au point de vue des finances, dit-il, on a d'abord proposé l'impôt sur la rente. On a dû y renoncer et on a dégrevé les petites cotes ce qui rapportera vingt sous aux contribuables les plus favorisés : l'impôt sur la rente mobilière ne pourra donner aucune ressource.

Le ministère n'a même pas pu faire voter le budget et a dû recourir aux traditionnels douzièmes provisoires. Quant au point de vue politique, l'œuvre du cabinet se résume dans la résurrection de la candidature officielle et dans la protection qu'il octroie aux envoyés du pape ; c'est la guerre déclarée aux républicains.

La situation n'est guère plus brillante au point de vue extérieur : Dans les affaires d'Orient et d'Extrême-Orient, la France a eu un rôle trop effacé.

Enfin, ajoute le conférencier, cette politique sera surtout néfaste aux républicains modérés.

Il nous appartient donc, dit-il en terminant aux auditeurs, de défendre énergiquement aux prochaines élections, le programme du parti démocratique qui sera votre mot d'ordre, quand vous irez aux urnes en mai prochain.

De chaleureux applaudissements ont souligné les principales parties du discours de M. Lockroy et ont ponctué sa péroraison.

ENCORE UN DOUBLE SUICIDE

Paris, 27 décembre.

Mlle Léonie Lamy, âgée de dix-neuf ans, demeurant, 14, rue Julien Lacroix, s'était amourachée, il y a deux ans, d'un jeune homme qui, après l'avoir rendue mère, l'avait abandonnée.

La pauvre fille, ainsi délaissée, connut alors les privations les plus terribles. Elle réussit, néanmoins, à force de courage et de travail, à subvenir aux strictes besoins de son enfant et aux siens ; mais ces jours derniers, elle perdit son emploi. Le malheur s'acharnait sur elle et elle se trouva tout à coup réduite à la plus noire misère. Le terme approchant, elle entrevit les serres de M. Vautour et, se voyant réduite à mourir de faim, elle résolut d'en finir avec la douloureuse existence qu'elle menait.

Hier soir, vers quatre heures, des voisins en sortant sur le palier, furent incommodés par des émanations de gaz acide carbonique qui semblaient provenir de la chambre de Léonie Lamy. Ils soupçonnèrent sa misérable situation et eurent le pressentiment de la funeste résolution qu'elle avait prise.

La porte fut aussitôt enfoncée. On trouva la jeune mère et son enfant étendus sur un grabat ; à côté un réchaud encore allumé achevait son œuvre de mort.

L'enfant, âgé d'un an avait déjà succombé aux [illegible]

Quant à la mère, dont l'état est désespéré, elle a été transportée d'urgence à l'Hôpital Tenon. On peut, en présence de ce nouveau malheur, se demander à quoi peut bien servir l'Assistance publique.

DERNIÈRE HEURE

TERRIBLE ACCIDENT

Troyes, 27 décembre.

Un épouvantable accident s'est produit au moulin de Chauchigny. Le sieur Dubois est tombé dans une roue et a été broyé.

INCIDENT GRÉCO-TURC

Athènes, 27 décembre.

La Turquie a notifié à la Grèce que c'est par suite d'un malentendu que le fort turc de Preveza a tiré le canon contre les canonnières grecques.

L'AFFAIRE DREYFUS

Paris, 27 décembre.

Le *Courrier du Soir* dit que le bordereau serait maintenu à la charge de Dreyfus et que M. Esthérazy, renvoyé des fins de la plainte, n'aura à répondre que de faits condamnables, non criminels relevés contre lui. L'éventualité de la révision s'éloigne donc.

Mme Jouffroy d'Abbans a été entendue par M. Jeanmère, capitaine rapporteur, au conseil de guerre du 14e corps.

Interviewée, elle a déclaré avoir déposé qu'elle connaissait la dame voilée, dont elle ne donnerait le nom seulement qu'au commandant Ravary et encore après sa confrontation avec Esthérazy.

Mme Jouffroy-d'Abbans se dispose à partir aujourd'hui pour Paris, à 2 h. 1/2, pour se mettre à la disposition de M. Ravary.

L'ACTION SOCIALISTE

DANS LA RÉGION

A Roubaix

Vendredi soir a eu lieu, rue de Bavai, à l'estaminet Smeessers, une réunion publique des plus importantes. Une centaine d'auditeurs étaient présents et ont fort applaudi les discours des citoyens GHESQUIERE, adjoint au maire de Lille, et Louis MARLE, rédacteur à l'*Egalité*.

Le président de la séance était le citoyen Henri CARETTE ; les assesseurs les citoyens DHERZELLE et CARPENTIER.

GHESQUIÈRE a parlé surtout de la nécessité de l'organisation ; MARLE, de la doctrine collectiviste en général et du peu de consistance de l'Union sociale et soi-disant patriotique. Comme de coutume, ni M. Chatteleyn ni aucun contradicteur, n'ont osé se présenter.

Un ordre du jour favorable au collectivisme a été voté presque unanimement.

A Anstaing

Dimanche 9 janvier, à 4 heures du soir, salle du citoyen Alfred Leprêtre, route de Tournai, grande conférence publique et contradictoire, avec le concours assuré des citoyens Marcelin KERBS, Maire d'Hellemmes ; CHARLON et Michel SERVAIS, délégués du Comité fédéral.

Le Crime de la rue Colbert

A LILLE

MISE EN LIBERTÉ DE SABLON

Enfin !... Voilà un *premier* dénouement de cette mystérieuse affaire qui a tant préoccupé et qui préoccupe encore l'opinion publique :

Sablon accusé d'être l'auteur de l'assassinat de Mme veuve Plaisant, par le fils même de la victime inculpé par six juges d'instruction, détenu en prévention depuis le 11 octobre, a été remis en liberté, hier matin, en vertu d'une ordonnance de non lieu rendue par la Chambre des mises en accusation.

Est-ce à dire, maintenant, que l'affaire doit être classée ? Non. Il y a au moins un coupable, et la justice doit se montrer.

E certes, nous savons bien que si l'affaire aboutissait si le véritable coupable était arrêté et déféré devant la cour d'assises, les magistrats auraient à craindre quelques incidents qui ne rehausseraient pas leur prestige.

Nous avons, au jour le jour, tenu nos lecteurs au courant de la marche de l'instruction qui a passé successivement entre les mains de MM. Vitry, Ovigneur, Vitry Lemaire, Bérard, Lemaire, et nous avons signalé bien des lacunes, des irrégularités flagrantes, voire même des violations de la loi et abus de pouvoir.

Mais en dehors des faits odieux que nous avons relatés il y en a probablement d'autres que nous ne connaissons pas et qui seraient relevés si l'affaire venait au grand jour, devant la Cour d'assises.

Aussi, les magistrats, qui ont pris part à l'information de l'affaire, ont sans doute préféré recevoir le camouflet que la Chambre des mises en accusations leur a envoyé plutôt que le coup de massue qu'ils auraient certainement reçu de la Cour d'assises.

Mais il y a un point de l'instruction sur lequel nous voulons nous arrêter, dès maintenant.

La chambre des mises en accusation, en ne retenant pas à la charge de Sablon, la trouvaille du rouleau d'or dans l'horloge a reconnu qu'il y avait eu là une machination bien coupable et bien criminelle contre l'inculpé.

Il appartient à la justice de faire la lumière sur ce point et nous croyons que cela ne lui sera pas difficile. Mais voudra-t-elle en outre ?... Si elle le veut, elle le peut.

M. le Procureur de la République ne se donnera même pas la peine, sans doute, de demander à l'agent de sûreté Leclercq, celui qui a découvert le rouleau en question, la raison pour laquelle il a perquisitionné chez Sablon, en l'absence de ce dernier, lequel, cependant, était à sa disposition.

Manifestations sympathiques

Sablon a quitté la Maison d'arrêt à onze heures et quart. La première personne qu'il rencontra en sortant de prison, fut sa mère, qui venait solliciter du Procureur de la République un permis de communiquer.

La pauvre vieille pleura de joie en embrassant son fils.

Plusieurs personnes, qui se trouvaient place du Palais de Justice, invitèrent Sablon et sa mère à entrer à l'estaminet Plouvier, où un cordial leur fut offert. Puis, le libéré et la mère Sablon partirent pour la rue de l'Hôpital Saint Roch.

En passant rue de Béthune, Sablon est reconnu par l'oulige à entrer dans un estaminet puis au restaurant Pagant.

Le bruit de la mise en liberté se répand bientôt dans le quartier et en quelques instants la salle du restaurant est comble et un rassemblement de plus de 150 personnes se forme devant l'établissement. Le jeune libéré est l'objet d'une marque de sympathie générale.

Interview de Sablon

Nous avons vu Sablon, peu de temps après.

— Il était 10 h., nous déclare-t-il, quand le gardien est venu me dire de préparer mon paquet et m'emmena au greffe. Là, je trouvai deux gendarmes et je crus que j'allais être conduit à Douai. Mais ils partirent et le gardien chef m'annonça ma mise en liberté.

— Et vous avez dû apprendre cette nouvelle avec plaisir, lui demandons-nous ?

— Ah ! ça, certainement. Pensez donc, Monsieur, depuis près de trois mois que j'étais détenu.

— Et vous vous êtes beaucoup ennuyé ?

— Oui, hélas ! Mais ce qui me faisait prendre courage, c'est que j'étais sûr que l'on ne me condamnerait pas et que l'on reconnaîtrait bien que je suis innocent et que les accusations de M. Plaisant étaient indignes.

— Et maintenant, vous allez vous remettre sans doute à vendre des légumes ?

— Oui, je vais me remettre à mon métier de balladeur. J'ai du courage et je gagnerai ma vie honnêtement, comme j'ai toujours fait.

— Vous avez de l'argent ?

— J'ai 7 fr. 60, reliquat de mon travail à la maison d'arrêt.

Sablon nous raconte alors que, depuis près de deux mois, il travaillait à la fabrication des couronnes funéraires. Depuis trois semaines, il était contre-maître de l'atelier.

Un de ses oncles, qui l'accompagne nous fait connaître qu'il a engagé Sablon à faire le commerce de la mine de plomb.

Il est très au courant du métier, nous dit-il, et il ferait certainement des affaires. Seulement, il lui faudrait quatre cents francs pour débuter...

Et il n'a que 7 fr. 60. Allons, les capitalistes, gros ou petits, ne pourriez vous pas commanditer Sablon ? Avec 400 fr. il pourra déposer une marque et concurrencer son ancien patron.

La presse locale et parisienne

La presse parisienne continue à s'occuper de cette affaire. Après la *Petite République*, la *Lanterne*, l'*Aurore*, l'*Intransigeant*, l'*Autorité* s'élevait hier contre l'instruction du crime de la rue Colbert, dirigée par six juges successifs.

En terminant notre confrère dit :

« Le chassé-croisé est invraisemblable. Il serait comique, si la comédie judiciaire lorsqu'il s'agit de la liberté individuelle, n'était avant tout odieuse »

⁂

Le *Réveil du Nord* a été le seul organe de la presse lilloise qui ait relaté l'odieuse pression exercée par le conseiller Bérard contre Adèle Delvallée.

L'*Echo*, cependant, dans son édition d'hier soir, a publié la note suivante à la suite d'une interview de Sablon :

Adèle Delvallée accompagnait son ami. Nous lui avons demandé si le récit qu'a publié le *Réveil du Nord*, de son interrogatoire par M. Bérard était bien exact, si réellement on l'avait torturée comme elle l'a raconté, en lui assurant que, Sablon ayant des relations avec sa propre fille, elle avait bien tort de le défendre avec tant d'énergie.

— Monsieur, nous a répondu Adèle Delvallée, tout ce qu'on a dit est exact, il n'y a dans ce récit aucune exagération, au contraire.

⁂

Maintenant que Sablon est mis en liberté, son innocence ayant été reconnue, il importe de découvrir le coupable, car Mme Plaisant ne s'est pas tuée elle même.

Nous n'avons cessé de le répéter : l'auteur du crime n'a jamais été recherché sérieusement par les juges d'instruction qui se sont occupés de cette affaire.

Malgré l'indifférence de M. Vitry, l'insuffisance notoire de M. Ovigneur, les négligences des autres, le parquet s'il le veut, peut encore retrouver le coupable.

Qu'il agisse ou l'opinion publique saura en droit — avec juste raison — de dire qu'on a voulu enterrer cette affaire, « avec préméditation. »

Il y a eu crime. Où est le criminel ?... Nous ne cesserons de poser cette question aux membres du parquet de Lille.

Qu'ils agissent !... Il n'est que temps, s'ils ne veulent pas déconsidérer davantage la justice.

André PIOTEIX.

LILLE

PARTI OUVRIER. — SECTION LILLOISE

Commission administrative

Réunion des délégués, jeudi 30 décembre, à huit heures 1/2 du soir, à la Maison du Peuple.

Bureau de renseignements

Le bureau de renseignements se tiendra à la Maison du Peuple, demain, mercredi, de 8 h. 1/2 à 10 h. 1/2 du soir.

Réservistes et territoriaux

Les réservistes de toutes armes de l'armée de terre appartenant aux classes de 1888 et 1891 seront convoqués pour quatre semaines en 1896.

Le principal appel aura lieu lors des grandes manœuvres annuelles, c'est à dire du 22 août au 18 septembre.

Seront également convoqués, dans les troupes de l'armée de mer, les réservistes des classes 1887 et 1891 ; dans les équipages de la flotte, les réservistes des classes de 1889 et 1891 ; dans les contingents de l'Algérie et de Tunisie, les réservistes des classes 1888 et 1891.

L'appel de deux semaines dans l'armée territoriale portera sur les territoriaux de l'infanterie, de la cavalerie, de l'artillerie et du génie appartenant aux classes de 1882 et 1883, et sur les territoriaux de la classe 1882, affectés aux autres armes ou services militaires.

Les hommes de la classe 1894, qui ne sont restés qu'un an sous les drapeaux, dans l'intérêt des grands services publics, y reviendront pendant un mois, ainsi que les hommes de la même classe qui ont joui de la même dispense par situation de famille, et qui, avant le 1er avril 1892, auront fait connaître leur intention de concourir ensuite pour le grade de sous-lieutenant de réserve.

Une revue d'appel au chef-lieu de canton le jour où s'y réunira le Conseil de revision chargé de la formation du contingent de 1895, aura lieu pour les réservistes territoriaux de la classe de 1877, ainsi que pour les hommes de cette classe et des classes de 1886, 1887, 1891 et 1895 ; classes dans les services auxiliaires de l'armée.

Désormais, les ordres d'appel se composeront de deux parties : l'ordre lui même et un récépissé pour le gendarme qui l'aura transmis. L'ordre d'appel servira pour le transport à tarif réduit par les voies ferrées tant à l'aller qu'au retour.

Les demandes de dispense d'appel doivent dorénavant être remises au maire de la commune au moins vingt jours avant la date de l'appel. Les demandes d'ajournement ou de devancement d'appel, dans les mêmes délais, à la brigade de gendarmerie.

Mais le droit de dispense reste ouvert, sans délai pour la maladie de l'homme, l'accouchement de la femme, la maladie grave ou le décès des parents ; les sanitaires ayant détruit la main ou la décoiffe. Le réserviste, ou le territorial qui croit être atteint d'une infirmité entraînant la réforme a le droit d'en adresser la demande, avec un certificat de médecin, à la brigade de gendarmerie, sans attendre l'appel, c'est à dire à toute époque.

Enseignement de travaux manuels

M. Guez Edouard, ajusteur, vient, par arrêté préfectoral du 23 courant, et sur la proposition du maire de Lille, d'être chargé, à titre provisoire de l'enseignement des travaux manuels au cours annexé à l'école de garçons de la rue de Bouvines, en remplacement de M. Ravez, décédé.

Commission de sécurité

La commission de sécurité des lieux ouverts au public se réunira à la mairie, demain mercredi 28 décembre à 10 h. 1/2 du matin, pour visiter la trésorerie générale.

Vol d'une voiture à bras

La police a ouvert une enquête pour découvrir l'auteur du vol d'une voiture à bras, commis au préjudice de M. Théry, marchand de frites, rue des Postes, 138.

Hier, des agents ont découvert cette voiture chez un charron de Canteleu, qui a déclaré qu'il l'avait achetée à un inconnu.

Un suicide

Le sieur Alois Voost, âgé de 41 ans, employé, demeurant rue d'Artois, 93, a été trouvé pendu dans sa chambre, hier soir, vers 4 heures.

On ignore les causes de cet acte de désespoir.

A qui la casquette ?

Dimanche matin, vers 11 heures, une casquette en drap bleu marine à jugule visière, et un foulard blanc ont été trouvés sur la margelle d'un puits creusé dans une briqueterie rue de Bavai. Bientôt, les bruits d'un suicide se répandirent et un rassemblement de nombreux curieux se forma sur les lieux. Mais des fouilles faites dans ce puits et dans les autres de la briqueterie n'ont amené aucun résultat.

Conséquences de l'ivresse

Le sieur Agathon Berlant, âgé de 43 ans, demeurant rue de Bellevue, 10, avait fait la rencontre en ville, dans la soirée de dimanche, de plusieurs amis et avait pris avec eux de nombreux verres. Plus tard, vers une heure du matin, passant seul rue de Juliers, il fit une dernière étape au Bouillon national.

Vers huit heures du matin, hier, il était trouvé étendu dans la cour de cet établissement.

M. le docteur Vermeersch appelé, n'a pu que constater le décès, dû à une congestion produite par l'alcool.

Salons Lillois. — Plusieurs de nos salons 23 bis, 50 rue St-Saëns, Hydrothérapie.